

Comité syndical du 8 juillet 2026

DL 2026_07/23

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1-2026

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **jeudi 2 juillet 2026**, s'est réuni, Maison de l'Économie Circulaire, le **mercredi 8 juillet 2026 à 11h**, sous la présidence de M. Alain LORENZELLI.

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Christophe AUGUSTIN ; Laurent CAPELLE ; Michel CERUTI ; Philippe JOURDAIN ; Karine LA MARRA ; Jacques PIN ; Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Angélique CHARBONNIER ; Romain LABROUSSE ; Michel LAVILLE ; Pierre SILVA ; BRICE VOGLER (5) ;

SMICTOM LGB : José ARMAND ; Christian GIRARDI ; Philippe LAGARDE ; Alain LORENZELLI ; Philippe SOULEAU (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Gérard BEUVELOT ; Georges LAGRÈZE ; Lionel PAILLAS (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Mme Elisabeth PICHARD, M. Eric SARRAZI (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCogne : Audrey ARMELLINI, Alain BARAT (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Marie-José BONADONA (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : Mmes CHARBONNIER et PICHARD, MM. BARJOU, CERUTI, GIRARDI, GOZZERINO, JOURDAIN, KLEIBER, LABROUSSE, LAGARDE, LAGREZE, LORENZELLI, PAILLAS, PIN, SARRAZI, SOULEAU (16)

Représentés : M. ARMAND par M. LAGARDE, Mme ARMELLINI par M. KLEIBER, M. BARAT par M. GOZZERINO, M. BEUVELOT par M. PAILLAS, Mme BONADONA par M. BARJOU ; Mme LA MARRA par M. JOURDAIN ; M. SILVA par Mme CHARBONNIER, M. VERDELET par M. PIN, M. VOGLER par M. LABROUSSE (9)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Romain LABROUSSE

Nombre de délégués présents : 16

Représentés : 9

TOTAL : 25

Etaient également présentes : Mmes Muriel BORY et Marie-Claude ARQUEY

DL 2026_07/23

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1-2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du 21 janvier 2026 approuvant le Budget Primitif ;

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de modifications à apporter depuis ce vote ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité en cours d'année de procéder aux ajustements de crédits nécessaires au règlement des dépenses et recettes engagées par la collectivité ;

Aussi, afin de faire face à des situations nouvelles, et faisant suite à la demande de la paierie départementale, il convient d'autoriser les mouvements de crédits suivants :

DM 1-2026 : MOUVEMENTS DES CREDITS ENTRE CHAPITRES ET ENTRE SECTIONS

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE/OPERATION - ARTICLE	MONTANT	Observations	CHAPITRE/OPERATION - ARTICLE - FONCTION	MONTANT	Observations
Opérations					
432025/CASIER B3+B4	327 000,00 €	Divers avenants travaux de Monflanquin et révisions de prix			
3332015/CENTRE DE TRI	457 000,00 €	Montant restant à charge du Syndicat suite à lauréat de l'Appel à Projets Centres de tri 2025 de Citeo "Amélioration des performances et de la qualité du Centre de tri (1M457 euros)			
422022/CASIER B1+B2	-50 000,00 €	Adaptation des travaux en cours			
Sous-total	734 000,00 €				
Hors opérations					
16/1641 Emprunt en euros	-47 000,00 €	Emprunt 2026 reporté à Octobre	1641/ Emprunt	260 550,00 €	Emprunt d'équilibre
21/2158/Autres inst,matériel,outil techniques	-146 500,00 €	Acquisition d'une pelle hydraulique sur chenilles d'occasion pour Monflanquin moins élevée que prévu au budget Reports d'investissement	1641/ Emprunt CDT	457 000,00 €	Emprunt appel à projets du Centre de TRI
23/2314/Construction sur sol autrui	-314 650,00 €	Travaux non réalisables en 2026 (reprise plateforme Biogaz site de Nicole)	001 Solde d'exécution section investissement	-749 522,64 €	Protocole transactionnel Valoregen
21/2158/autres installations....	-405 000,00 €	Modification article budgétaire	13/1311/Subvention transf.Etat et établ. Nationaux	182 115,64 €	Subvention ADEME Centre de tri Contribution du conseil départemental
23/2312/Agencements et aménagements	405 000,00 €	Modification article budgétaire	13/1312/Région	40 707,00 €	Subvention Matériauthèque
Sous-total	-508 150,00 €				
Sous-total opérations réelles	225 850,00 €		Sous-total opérations réelles	190 850,00 €	
			Opérations d'ordre de transfert entre sections		
			040/Virement de la section de fonctionnement	35 000,00 €	
TOTAL DEPENSES	225 850,00 €		TOTAL RECETTES	225 850,00 €	

DM 1-2026 : MOUVEMENTS DES CREDITS ENTRE CHAPITRES ET ENTRE SECTIONS

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE - ARTICLE - FONCTION -	MONTANT	observations
011/611 LIX - prestations de service	60 100,00 €	Traitement des boues de Nicole
011/611 OM - prestations de service	-35 000,00 €	Equilibre budgétaire
<i>Sous-total chapitre 011</i>	<i>25 100,00 €</i>	
012/6336 Cotisations CNFPT et CDGFPT	-1 000,00 €	
012/64111 Rémunérations titulaires	-18 500,00 €	Réajustement rémunérations suite à mouvement de personnel, notamment : Indemnités différentielles suite augmentation du SMIC Régularisation Maladie ordinaire d'un agent depuis mai 2024 suite à avis du Conseil Médical sur la requalification d'un accident de service Temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive à compter du 1er juillet non confirmé lors du BP Départ à la retraite à compter du 01/10/2026 non confirmé lors du BP Mutation de la DGS en attente du recrutement Réintégration d'un agent en disponibilité (son remplacement était au 64131)
012/64118 Autres indemnités	-3 600,00 €	
012/64131 Rémunération contractuels	-22 300,00 €	
012/64138 Autres indemnités	11 200,00 €	
012//6451 Cotisations URSSAF	-12 300,00 €	
012/6453 Cotisations Caisses de retraite	2 000,00 €	
012/6455 Assurance statutaire	-15 000,00 €	
012/6456 Versement au F.N.C. supplément familial	-4 000,00 €	
012/6458 Organismes sociaux	3 400,00 €	
<i>Sous-total chapitre 012</i>	<i>-60 100,00 €</i>	
Total opérations réelles	-35 000,00 €	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000,00 €	
042/virement à la section d'investissement	35 000,00 €	
Total section de fonctionnement	0,00 €	

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **APPROUVE** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2026 telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Résultats des votes

Suffrages exprimés : 25
 Pour : 25
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Publication sur le site internet le 15 juillet 2026

Fait à Damazan le 8 juillet 2026,

Le Président,

Alain LORENZELLI